

SONCHAMP / Le tribunal de commerce a tranché

Fin d'activité à la SNR



Sonchamp. Les anciens salariés du site sud-yvelinois de la SNR fondent désormais leurs espoirs en l'audience du conseil des Prud'hommes, à la fin du mois (photo d'archives).

Une page se tourne dans le sud des Yvelines. Le site de la SNR (Société nationale de revalorisation) de Sonchamp va être démantelé. Le tribunal de commerce de Versailles, qui examinait hier après-midi le dossier de cette entreprise spécialisée dans l'affinage d'aluminium, possédant une usine à Sonchamp et une autre à Premery (Nièvre), et placée en redressement judiciaire depuis le 26 juin, a tranché. C'est la société Sobral qui reprendra la SNR. Le repreneur ne reprend, en revanche, que le site de Premery. Cette société figurait parmi les clients fournisseurs en matières premières de

la SNR. Il s'agit d'une société de la région lyonnaise spécialisée en récupération-déchetterie qui possède sept sites de production en France et emploie trois cents salariés. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros en 2007. La Sobral a dû déboursier 500 000 euros pour acquérir le site de Premery, le fonds de commerce et les droits s'y rattachant.

« SACRÉ DÉSASTRE »

Sur l'ensemble de la raison sociale SNR, trente-sept salariés seront repris et quarante-deux seront licenciés, dont dix dans le Sud-Yvelines. Le site de Sonchamp part donc en

liquidation. « C'est un sacré désastre. Sur 126 salariés répartis sur les deux sites du départ, il n'en reste aujourd'hui plus que trente-sept », a commenté Alexandre Faro, l'avocat des ex-salariés de Sonchamp.

Les stocks de l'usine de Sonchamp devraient être transférés vers celle de Premery. « Le terrain de l'usine de Sonchamp reste la propriété de la SCI Bourbon-la Chaudière. Libre au propriétaire d'en disposer à l'avenir à sa guise ! » a noté maître Faro, qui a donné rendez-vous à ses clients le 21 octobre à Rambouillet, au conseil des Prud'hommes, pour l'examen, cette fois, du volet salarial de l'affaire. ■